



# Office Central de la Coopération à l'École

Association 1901 reconnue d'utilité publique

Association départementale OCCE de la Seine-St-Denis,

63, allée du Colonel Fabien 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Tel : 09 50 59 93 94 - Fax : 01 48 50 27 10 - Courriel : ad93@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe93.net/>

*Pédagogie coopérative*

Chers enfants,

Avec votre maître, votre maîtresse, cette année, vous allez peut-être avoir des projets pour la classe : faire un journal, écrire un livre, réaliser un film, monter une pièce de théâtre ou un spectacle, organiser une exposition...

Vous aurez peut-être besoin d'aide ou même d'un peu d'argent pour réussir ces projets.

Pour cela, le mieux est de se constituer en coopérative, c'est-à-dire de vous associer pour réaliser des projets. Si vous devez utiliser de l'argent vous serez obligés d'adhérer à une association qui vous permettra de le faire.

L'OCCE est une association de coopératives et pour y adhérer, votre enseignant devra verser une cotisation (c'est toujours comme cela pour les associations).

La cotisation coûte 1,37 €uros par personne. Le premier objectif de la coopérative de classe pourra être celui de réunir la somme d'argent qui permettra d'adhérer à l'OCCE pour un an. Quand ce sera fait, vous pourrez demander des aides à l'OCCE pour vos autres projets.

Si vous pouvez, essayez de tenir les comptes de la coopérative vous-même et réunissez-vous en conseils de coopérative pour discuter et prendre les décisions ensemble.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire.

Isabelle Durey  
Secrétaire Générale de l'OCCE 93